

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 13 mai 2010 — N° 117

Président de l'Assemblée nationale : M. Yvon Vallières

La séance est ouverte à 9 h 45.
AFFAIRES COURANTES
Déclarations de députés
Mme Thériault (Anjou) fait une déclaration concernant le 25 ^e anniversaire de la Fondation de l'Institut Raymond-Dewar.
M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration concernant le centenaire de Mme Fabiola Ladouceur Ménard.
M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration concernant M. Pierre Cloutier.
Mme Lapointe (Crémazie) fait une déclaration concernant l'Association québécoise de défense des droits des retraités et préretraités (AQDR) qui remet son Prix 2010 à Mme Ariane Lacoursière, journaliste au quotidien La Presse.
M. Grondin (Beauce-Nord) fait une déclaration concernant la Semaine de l'infirmière.

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration concernant la Jonction pour Elle.
M. Ferland (Ungava) fait une déclaration concernant la Route des vents 2010.
M. Mamelonet (Gaspé) fait une déclaration concernant <i>Science</i> , on tourne!
M. Aussant (Nicolet-Yamaska), en remplacement de Mme Champagne (Champlain), fait une déclaration concernant le 35 ^e anniversaire du Club optimiste Sainte-Anne.
M. Huot (Vanier) fait une déclaration concernant les célébrités du Réseau des femmes d'affaires du Québec – Région de Québec.
À 9 h 58, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.
Les travaux reprennent à 10 h 10.
Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Thériault, ministre déléguée aux Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 105 Loi concernant l'adoption d'enfants d'Haïti arrivés au Québec au cours de la période du 24 janvier au 16 février à la suite du séisme du 12 janvier 2010

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 105.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 225 Loi concernant les MRC d'Avignon, de Bonaventure, de La Côte-de-Gaspé, de La Haute-Gaspésie, du Rocher-Percé et la municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1290-20100513)

M. Mamelonet (Gaspé) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 225, Loi concernant les MRC d'Avignon, de Bonaventure, de La Côtede-Gaspé, de La Haute-Gaspésie, du Rocher-Percé et la municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 225 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

	_
1305	

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 226 Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1291-20100513)

Mme Charbonneau (Mille-Îles) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 226, Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 226 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Bachand, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009;

(Dépôt n° 1292-20100513)

Le rapport d'activité du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009.

(Dépôt n° 1293-20100513)

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport d'appréciation de la performance du système de santé et de services sociaux 2010.

(Dépôt n° 1294-20100513)

Mme Boulet, ministre des Transports, dépose :

Les rapports annuels de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec, du Fonds d'assurance automobile du Québec et de l'agence Contrôle routier Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009.

(Dépôt n° 1295-20100513)

M. Dupuis, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées par M. Morin (Montmagny-L'Islet) le 13 avril 2010 et par M. Matte (Portneuf) le 14 avril 2010, concernant le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique.

(Dépôt n° 1296-20100513)

Dépôts de rapports de commissions

M. Morin (Montmagny-L'Islet), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 12 mai 2010, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 216, Loi concernant la Ville de Rimouski. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1297-20100513)

Le rapport est adopté.

Dépôts de pétitions

M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 747 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le projet de mise en ligne de jeux de hasard et d'argent par Loto-Québec.

(Dépôt n° 1298-20100513)

M. Boucher (Johnson) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 589 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement du transport en commun à Lévis.

(Dépôt n° 1299-20100513)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Gendron (Abitibi-Ouest) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 164 citoyens et citoyennes de l'Abitibi-Témiscamingue, concernant les revendications des producteurs et productrices agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue concernant la politique agricole.

(Dépôt n° 1300-20100513)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 234 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande de compensation financière accordée aux aidants naturels et aux bénévoles œuvrant dans des organismes communautaires.

(Dépôt n° 1301-20100513)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Gignac, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) dépose :

Copie d'un document intitulé « Réforme Caire – Picard du financement des partis politiques ».

(Dépôt n° 1302-20100513)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme James, ministre de la Famille, conjointement avec M. Girard (Gouin), Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), dépose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 15^e Semaine québécoise des familles qui se tient du 10 au 16 mai 2010 sous le thème : *Pour un Québec Famille... partageons nos coups de cœur*.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Hivon (Joliette), conjointement avec Mme Weil, ministre de la Justice, Mme Thériault, ministre déléguée aux Services sociaux, M. Gauvreau (Groulx), Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral d'apporter les modifications nécessaires au projet de loi C-4, afin que la philosophie québécoise de réhabilitation et de réinsertion sociale qui prévaut en matière de justice pénale pour adolescents soit préservée;

QUE l'Assemblée nationale réaffirme le bien-fondé et l'importance du maintien du modèle québécois de traitement des jeunes contrevenants qui a fait l'unanimité au Québec et permis au Québec d'afficher l'un des taux les plus faibles de criminalité juvénile en Amérique au cours des 25 dernières années.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la prochaine séance.

M. Bédard, leader de l'opposition officielle, demande à Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, une directive concernant l'application de l'article 223 du Règlement aux motions proposées sous la rubrique des motions sans préavis.

À 11 h 39, après avoir entendu quelques remarques sur cette question, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 12 h 10.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, rend la décision suivante sur la demande de directive de M. Bédard, leader de l'opposition officielle :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Il ressort de l'article 223 du Règlement que tout vote, à l'exception des votes sur une motion d'ajournement du débat ou un vote sur une motion de mise aux voix immédiate, peut être reporté. Tous les autres votes peuvent être reportés. Les motions sans préavis ne font pas exception à cette règle. Le vote sur la motion présentée par la députée de Joliette peut donc être reporté à la période des affaires courantes de la séance suivante, c'est-à-dire au mardi 18 mai.

En reportant le vote à la séance suivante, comme le prévoit l'article 223, le vote aura forcément lieu le mardi 18 mai, et ne pourra d'aucune manière être reporté à nouveau.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 86, Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le 25 mai 2010, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Union des municipalités du Québec
- Fédération québécoise des municipalités
- Fédération des commissions scolaires
- Le directeur général des élections du Québec
- Association des commissions scolaires anglophones

QU'une période de 20 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des organismes soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 20 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 79, Loi modifiant la Loi sur les mines;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 67, Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 93, Loi modifiant la Loi électorale concernant les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 90, Loi concernant le parc national du Mont-Orford.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement :

 la Commission des institutions, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements. Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

 la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de procéder à l'organisation des visites en région, dans le cadre du mandat d'initiative sur le décrochage scolaire au Québec.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 21 mai 2010, M. Khadir (Mercier) s'adressera M. Dutil, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Le pluralisme politique dans notre système électoral ».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

15

Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, propose que le principe du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, soit maintenant adopté.

	Uı	ı dé	ba	t s'	ensu	ıit.						
h 00		12	h	57,	M.	Chagnon,	deuxième	vice-président	, suspend	les	travaux	jusqu'à

Les travaux reprennent à 15 h 00.

L'Assemblée poursuit le débat, sur la motion de Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 88 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 88 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'examen des orientations, des activités et de la gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ce rapport contient quatre recommandations.

M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat restreint : 5 minutes sont accordées au député de Mercier, 3 minutes 30 secondes sont allouées à l'ensemble des autres députés indépendants; 8 minutes 30 secondes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; le reste du temps est partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps inutilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement sera alloué au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Un débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Pelletier (Rimouski) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 216, Loi concernant la Ville de Rimouski, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 216 est adopté.

Adoption

M. Pelletier (Rimouski) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 216, Loi concernant la Ville de Rimouski, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 216 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 18 mai 2010, à 13 h 45.

La motion est adoptée.

À 15 h 48, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 18 mai 2010, à 13 h 45.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 13 mai 2010, à 17 h 45, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Gagnon, directeur du Secrétariat de l'Assemblée et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

n° 98 Loi n° 2, sur les crédits, 2010-2011

n° 216 Loi concernant la Ville de Rimouski

Le Président

YVON VALLIÈRES